

Règlement du jeu concours « Contre Alzheimer « jeu donne » de Paolo et Myriam & la Fondation Alzheimer

Le présent jeu concours est organisé par Paolo et Myriam : le Fondation Alzheimer désignera les gagnants à l'issue du jeu concours selon les règles fixées par Paolo et Myriam. Ces derniers contacteront directement les gagnants afin de leur remettre leurs gains.

1. Conditions de participation

Avoir fait un don à la Fondation Alzheimer, par l'intermédiaire du formulaire de don « 30 ans 30 jours » disponible sur le site de la fondation Alzheimer ou via l'URL suivante : <https://www.fondation-alzheimer.org/don-projet-paolomimi/>
Les dons pris en compte seront uniquement ceux faits en ligne via ce formulaire.

2. Date et heure limites de participation au concours

Tous les dons effectués entre le **1er juin 2019 à 12h00** et le **16 juin 2019 12h00 (heure de Paris)** seront pris en compte pour ce jeu. (Entre 01/06/19 00h00 et 15/06/09 24h00 heure de Tahiti)

3. Description et Destination des lots :

Seront offerts :

- Pour les participants de Polynésie : **3 Bons pour un vol découverte en Parapente Biplace, offerts par le club école « Air Evasion » de Tahiti.**
- Pour les participants de France métropolitaine : **2 Bons pour un vol découverte en Parapente Biplace, offerts par le club « Cotentin Vol Libre » dans la Manche.**

Aucun remboursement ni contrepartie ne sera exigible pour les lots gagnés.

Les vols se feront en fonction de la météo et aux conditions fixées par les pilotes qui les réaliseront.

4. Désignation des gagnants(es)

La désignation des gagnants(es) se fera par la Fondation Alzheimer, selon la date et l'heure d'arrivée des dons enregistrés sur leur site.

- Pour la Polynésie, le **10^{ème}, 20^{ème} et 30^{ème} don enregistré avec une adresse « Polynésie Française »** remporteront un bon pour un vol sur Punaauia piloté par « air évasion ».
- Pour la France métropolitaine, le **15^{ème} et le 30^{ème} don enregistré avec une adresse « Europe »** remporteront un bon pour un vol sur les côtes du Cotentin piloté par « Cotentin vol libre ».

La fondation Alzheimer diffusera la liste des gagnants sur son site et sur la page Facebook « 30 ans 30 jours » dès que le comptage aura été effectué. Les gagnants seront contactés par 30 ans 30 jours pour la remise des bons.

Les prix non réclamés ou refusés seront remis en jeu sur un prochain tirage.

5. La participation à ce jeu concours vaut pleine acceptation du présent règlement. Aucun recours de quelque sorte que ce soit ne pourra être engagé, ni contre 30 ans 30 jours, ni contre les clubs de vol libre qui offrent ces vols, ni contre la Fondation Alzheimer.

Le jeu est réservé aux personnes physiques et en aucun cas une personne morale et/ou une organisation professionnelle de quelque nature que ce soit ne peut prétendre être désignée gagnante et bénéficiaire de lots.

Toute coordonnée introuvable, incomplète ou erronée donnera lieu à l'annulation du gain après un délai d'un mois suivant la date de gain si aucune réclamation justifiée n'est faite par le gagnant.